

N°31

édito



Le paradoxe franco-allemand

Depuis plus de dix ans, les ménages occidentaux se sont endettés et ont diminué sensiblement leur taux d'épargne afin d'accroître leurs capacités de consommation ou d'investissement. Quatre pays ont résisté à cette frénésie, la France et l'Allemagne dont le taux d'épargne des ménages reste relativement stable sur longue période (autour de 12 % du revenu disponible brut) ainsi que la Suisse et l'Autriche. Cette préférence à l'épargne est d'autant plus étonnante que ces pays disposent d'un niveau élevé de protection sociale. Le vieillissement rapide de la population n'explique pas à lui seul cette spécificité car l'Italie qui se trouve dans la même situation enregistre une baisse importante de son taux d'épargne. Le paradoxe franco-allemand est peut-être lié à une méfiance vis-à-vis des banques et de l'endettement. Néanmoins, des différences existent. L'Allemagne privilégie les exportations comme moteur de croissance quand la France préfère jouer sur la consommation. De ce fait, les gouvernements français incitent en vain leurs citoyens à désépargner. Les mesures concernant l'épargne salariale, l'épargne logement, le Livret A ou l'assurance-vie n'amènent qu'à des transferts d'un produit sur un autre. Le taux d'endettement des ménages français demeure un des plus bas de l'Europe, 37 % du PIB loin derrière celui des ménages américains, 72 %. Pour sortir de l'ornière de la crise, l'économie réelle a besoin de nouveaux gisements de productivité. Cette option a été choisie par l'Allemagne, de manière certes artificielle, avec la hausse de la TVA en contrepartie d'une diminution des charges.

Philippe Crevel

La Newsletter du Cercle des Epargnants

Février 2009

Actualité

En 2000 ans, l'espèce humaine a multiplié par trois son espérance de vie

Si l'espérance de vie est restée stable en 2008 avec même un léger recul pour les femmes (77,5 ans pour les hommes, 84,3 ans pour les femmes), elle a été multipliée par trois en 2000 ans. En effet, sous l'Égypte romaine, elle était de 24 ans tout comme en 1740 en France. Une rupture a été constatée à la fin du 19^{ème} siècle avec le recul de la mortalité infantile. Depuis 1950, une autre rupture est intervenue avec l'allongement de la durée de la vie. Un enfant sur deux qui naît en 2009 sera, toute chose étant égale par ailleurs, centenaire.

Après le rendez-vous 2008, passons à celui de 2010 !

La prochaine étape pour la réforme de notre système de retraite est programmée pour 2010. A cet effet, le Parlement a commandé un rapport au COR sur une éventuelle transformation de notre régime général qui est, aujourd'hui, un système à cotisations définies en un système par points. L'avantage du régime par points, système en vigueur pour l'AGIRC et l'ARRCO, est de pouvoir lisser de manière plus indolore les effets du vieillissement de la population en jouant principalement sur deux variables : la valeur d'achat du point en période de constitution des droits et la valeur de rachat au moment de la cessation d'activité. Il est moins solidaire car le calcul des droits s'effectue en fonction du nombre des points acquis. Néanmoins, des mécanismes de solidarité peuvent corriger ce défaut. Dans l'attente d'une éventuelle réforme du régime général, les partenaires sociaux devraient reconduire le système en vigueur pour les complémentaires. En effet, d'ici le 1^{er} avril, ils doivent décider de pérenniser le dispositif permettant aux retraités de percevoir leurs complémentaires dès l'âge de 60 ans.

Quand le PERP plafonne, le PERCO avance au rythme de la tortue

Au 30 septembre 2008, 2,02 millions de PERP avaient été souscrits pour un encours de 3,8 milliards d'euros. A la même date 69 000 entreprises proposaient à leurs salariés un PERCO et 413 000 d'entre eux en ont effectivement ouvert un. L'encours est de 1,8 milliard d'euros. Pour 2008, il devrait y avoir environ 100 000 nouveaux PERP, soit une progression de 2 %. En ce qui concerne le PERCO, la progression est certes plus rapide, 33 %, mais le point de départ était plus bas. Les mesures prises dans le cadre de la loi en faveur des revenus du travail de décembre 2008 pourront-elles changer la donne ? En effet, la loi prévoit un dispositif d'adhésion automatique dès la mise en place d'un PERCO dans l'entreprise. Elle permet également à l'employeur d'effectuer un versement d'amorçage dans un plan même si le salarié n'a rien versé. Les décrets d'application sont en cours d'élaboration.

Le PERP a moins de chance que le PERCO !

Le toilettage du PERP, annoncé dans le cadre de la procédure de codification, est repoussé à une date inconnue. Le gouvernement a simplement décidé, par ordonnance, de repousser de 3 ans l'obligation de respecter les seuils de 2000 adhérents et de 10 millions d'euros d'encours. Initialement, tous les PERP devaient respecter ces seuils 5 ans après leur création. Compte tenu du succès mitigé de ce produit, un certain nombre de PERP ne les a pas encore atteints. Afin d'éviter qu'ils perdent leur statut de PERP et que les assurés ne bénéficient plus des avantages fiscaux qui y sont attachés, les pouvoirs publics ont opté pour un nouveau sursis, à défaut de corriger les contraintes techniques qui entravent le bon développement de ce produit...

La Newsletter du Cercle des Epargnants

Un nouveau guide sur la retraite, le 26 février, dans toutes les bonnes librairies

Dans le cadre d'une nouvelle collection, « Argent et Patrimoine » développé par l'éditeur Solar-Belfond, Philippe Crevel, Secrétaire général du Cercle publie, le 26 février prochain, un guide pratique sur les retraites. Ce guide qui comporte une préface de Jean-Pierre Gaillard, le Président du Cercle, dresse un état des lieux de la retraite en France. Il apporte, également, des pistes pour, maintenir - voire améliorer - de manière simple et efficace ses revenus à l'heure de la retraite. On y apprend à évaluer ses ressources, à compléter ses revenus, à choisir ses placements ainsi qu'à gérer, valoriser et diversifier son patrimoine. Des encadrés et un test/bilan de sa propre situation émaillent le texte. Enfin, un carnet d'adresses permet de retrouver tous les sites Internet mentionnés, afin d'obtenir toutes les précisions complémentaires (actualisation des chiffres et barèmes, tableaux de calculs, etc.) qui pourraient se révéler nécessaires.

La Chine face au défi des retraites

En 2050, 24 % de la population chinoise aura plus de 65 ans contre 8 % aujourd'hui soit plus que les Etats-Unis (21 %) et presque autant que la France (26 %). Plus révélateur de l'ampleur du problème est le pourcentage de la population âgée inactive sur la population active qui passera de 24 à 53 % en Chine, de 26 à 50 % aux Etats-Unis et de 38 à 66 % en France de 2006 à 2050. Deux solutions : investir dans les maisons de retraite et, sans nul doute, favoriser l'emploi des seniors...

En 2008, des enfants en plus mais quoi de neuf pour la retraite ?

Selon l'INSEE, au 1^{er} janvier 2009, la France comptait 64,3 millions d'habitants. Notre pays a enregistré 834 000 naissances (801 000 en métropole) l'année dernière soit un niveau jamais atteint depuis 1981. Pour la première fois depuis 30 ans, la fécondité dépasse les deux enfants par femme en âge de procréer (le taux nécessaire pour le renouvellement des générations est de 2,1). La part des personnes de moins de 20 ans diminue au sein de la population (24,9 % contre 26 % en 1999) et la part des plus de 65 ans progresse (16,5 au lieu de 15,7 %). 8,7 % de la population a plus de 75 ans soit 5,6 millions de personnes. En matière de financement des retraites, l'amélioration de la fécondité est une bonne nouvelle mais ne change pas réellement la donne. En effet, la forte baisse de la natalité constatée entre 1965 et les années 2000 se fera sentir sur la répartition actifs/inactifs durant près de 30 ans mais surtout l'allongement de la durée de vie après 60 ans pèse sur les équilibres financiers des régimes de retraite de manière plus forte que les variations démographiques.

La réforme des droits conjugaux reportée sine die

Les actifs ayant eu des enfants, et en particulier les femmes, bénéficient d'avantages pour le calcul de leurs pensions (trimestres supplémentaires, majoration des droits...) Le coût annuel de ces droits dépasse, pour les régimes de pensions, plusieurs milliards d'euros. Au nom de la non discrimination en fonction du sexe, certaines de ces mesures pourraient être jugées illégales... Néanmoins, du fait du caractère très sensible de la question et des répercussions financières possibles pour les mères célibataires ou pour les veuves, le Conseil d'Orientation des Retraites a indiqué qu'il était urgent d'attendre avant de se lancer dans « une réforme qui ne pourrait être que lente et très progressive ».

Mais où est donc passée la question de la dépendance ?

C'était une des priorités du quinquennat de Jacques Chirac qui a été reprise par Nicolas Sarkozy. Or depuis son élection, c'est silence radio ou presque. La question — qui doit payer et combien ? - reste sans réponse. Il en est de même pour celle concernant la création d'une cinquième branche. De ce fait, les acteurs privés ne peuvent guère développer une offre de produits complémentaires..



En bref...

Le Japon, le pays des anciens

Avec 20 % de personnes de plus de 65 ans, le Japon figure en tête de classement avec l'Allemagne (19 %) et l'Italie (18 %). Au sein de l'OCDE, la France arrive en 9^{ème} position avec un taux de 15,7 %.

Le Livret A le grand vainqueur de 2008

En 2008, avec un taux de 4 % et la crise, l'environnement était favorable au Livret A dont l'encours avoisine désormais 160 milliards d'euros, en progression de 17 % en un an. La collecte de l'assurance-vie s'est, en revanche, contractée de 12 % en grande partie du fait de l'effondrement des versements en Unités de Comptes. Par ailleurs, l'endettement des ménages est resté stable passant de 785 à 842 milliards d'euros de novembre 2007 à novembre 2008.

L'Assurance-vie, de loin en tête dans le patrimoine financier des ménages

Même si 2008 n'a pas été une bonne année, l'assurance-vie (fonds euros et UC) représente près de 54 % des actifs financiers des ménages au mois de novembre (hors titres); loin devant les comptes à vue (11,3 %) et le Livret A (7,5 %). En prenant en compte les actions cotées et non cotées, l'assurance-vie représente 30 % du total des actifs à égalité avec les liquidités. Les actions cotées représentent 5 % et les non cotées 13 % (parts sociales des indépendants...).

Des retraités heureux aujourd'hui mais demain qu'en sera-t-il?

Le niveau de vie moyen des retraités est de 21 540 euros contre 20 600 euros en moyenne pour un Français. Les actifs disposent de 22 420 euros. En prenant en compte les unités de consommation, les retraités ont même un niveau de vie supérieur aux actifs.